J.A. Lausanne

100, en deux images

Nous n'avons pas la superstition des dates, l'approche de l'an 2000 de l'ère chrétienne ne nous voit pas dès aujourd'hui contrits. Mais nous reconnaissons la faiblesse d'aimer fêter nos anniversaires. Or « Domaine public » sort son numéro 100. Voilà pour les bougies.

Faut-il, déjà, laisser remonter du « plonge » natal, les souvenirs ? Evoquer les premiers pas ou, ce qui est journalistiquement plus important, la première dent ? Mais les albums de famille n'attendrissent guère que les tenants et aboutissants. Nous nous limiterons donc à deux images.

Notre première découverte fut de mesurer le pouvoir de la presse, qui est, par définition, le domaine public. C'était un dimanche soir en plein lancement.

Nous tirions alors les trois premiers numéros de « Domaine public » à huit mille exemplaires. Nous avions, durant l'été, élaboré un immense fichier par racolage de listes professionnelles, de listes d'anciens abonnés à des revues romandes (quelle idée d'ailleurs, comme si les gens ne déménageaient pas ou ne se mariaient pas ou ne mouraient pas), de listes d'amis et connaissances (que nous confrontions pour éviter les doublets, car le pays est petit et nous avions beaucoup d'amis ou d'ennemis communs). Toutes ces adresses avaient été dactylographiées sur des étiquettes collantes, à triple exemplaire, par une secrétaire qui chassait les gains accessoires, car elle venait d'être rapatriée d'Algérie; elle ignorait tout des patronymes locaux et de la géographie régionale. Quels télescopages! L'expédition se faisait en collant interminablement nos adresses; nous étions munis sagement de petites éponges, afin d'économiser la salive, comme nos mères nous l'avaient appris, lorsque nous remplissions les carnets de timbres verts; et voilà que passait le nom d'un citoyen de Château-d'Œx que la fantaisie de la dactylographe avait Mers-el-Kébirisé quelque peu. Morier-Genoud réclamait les autres jeux pour corrections, puis oubliait de les retirer de la circulation; des colleurs avides s'en emparaient comme des robots; il fallait se battre pour les leur arracher, ça tournait à la bataille d'étiquettes qui ressemble à une bataille d'oreillers, quand se déchirent les taies et que volent les plumes. Tel était « Domaine public », à peine un journal, encore une tombola.

C'est alors que nous reçûmes une information sur un exercice militaire d'entraînement à la « torture », infligé à des aspirants-pilotes. Comment vérifier une telle information? Nous avons trouvé le nom du colonel responsable de l'exercice. Le hasard voulut qu'il habitât Dübendorf; il fut facile de le joindre par téléphone. C'était un dimanche soir. Il suffit alors d'une petite phrase : « L'article est déjà sur le marbre », pour qu'il déclarât vouloir nous parler. Il viendrait à Lausanne, à tire-d'ailes; au sens propre : il était aviateur.

Paradoxe des mots : « Sur le marbre », ne fige pas dans l'immobilité marmoréenne; c'est une formule déstatufiante.

L'autre souvenir est riant. « Minute » pour avoir cité « Domaine public » se vit attaquer par M. Lazareff que « gorillait » un de nos articles. Les tribunaux français condamnèrent « Minute » à 50 000 francs (lourds) d'amende. Nous n'aurions jamais osé imaginer qu'à l'échelle internationale vingt lignes de DP puissent avoir un tel poids.

 $50\,000$ francs français + un colonel qui monte en l'air. Pouvoir de la presse...

On en restera là pour l'album de famille!

Les amitiés grécoaméricaines

Quand ce numéro sortira de presse, les élections américaines seront jouées. Quel qu'en soit le résultat, les renseignements sur le candidat à la vice-présidence Agnew que publie le « Bulletin d'information » du Comité suisse pour le rétablissement de la démocratie en Grèce 1 sont du plus haut intérêt.

« Multimillionnaire américain d'origine grecque, homme d'affaires entreprenant qui, d'ici peu, « si tout va bien » pourra actionner pratiquement seul les principaux leviers de commande de l'économie grecque, agent de la C.I.A. et selon ses propres propos « fier de l'être », Tom Pappas, soixante trois ans, suit avec satisfaction l'évolution de la plus grande affaire de sa carrière : la marche vers la vice-présidence des Etats-Unis de son poulain, M. Spyro Agnew, lui aussi Américain d'origine grecque, actuellement gouverneur de Maryland.

» C'est le journal « Daily News » de New York qui, le premier, a relevé le rôle joué par M. Tom Pappas dans la désignation par M. Richard Nixon du gouverneur Agnew comme candidat républicain à la viceprésidence. « Ayant quitté Athènes, base de son grand complexe industriel d'une valeur de 190 millions de dollars, M. Tom Pappas, affirme ce journal, était venu aux Etats-Unis pour convaincre le gouverneur Agnew de faire un acte politique intelligent en sautant sur le train en marche de M. Nixon ».

» Une fois aux Etats-Unis, « Pappas comptait parmi ceux qui, peu nombreux, étaient informés d'avance que le choix de M. Nixon se porterait sur M. Spyro Agnew ». Il était d'ailleurs présent à la Convention du Parti républicain. Et il a assisté, « aux côtés de la famille de M. Richard Nixon » à la triomphale élection de ce dernier.

» M. Tom Pappas avait représenté le président Johnson aux obsèques du roi Paul de Grèce, en 1964. Il était alors aux prises avec l'Union du Centre de M. Georges Papandréou qui voulait obtenir la révi-

sion de certaines clauses, jugées scandaleuses, de l'accord conclu entre M. Pappas et Esso-Standard et le gouvernement grec de M. Constantin Caramanlis pour la construction du complexe pétrochimique de Salonique.

» Quoi qu'il en soit, M. Tom Pappas possède maintenant « son » propre candidat à la vice-présidence des Etats-Unis et, selon le « Daily News », il en serait fort satisfait. Au demeurant, M. Tom Pappas a de nombreux projets, et il est probable qu'il compte, pour les réaliser, sur l'amitié qui le lie à MM. Nixon et Agnew dont il espère l'élection en novembre prochain. Il a également de l'amitié pour les colonels d'Athènes. Il a été l'un des premiers à les féliciter après le coup d'Etat du 21 avril 1967 et il aurait leur appui.

» Tout récemment cet homme riche et mystérieux qui se trouve derrière M. Spyro Agnew (« Daily News ») accordait une interview au quotidien d'Athènes « Apogevmatini » (18.7.1968). Question : Est-il vrai que vous aviez été membre de la C.I.A. ? Réponse : « Certainement, et j'en suis très fier. J'ai travaillé pour la C.I.A. chaque fois qu'on me l'a demandé. Ce n'est pas une honte de travailler pour son pays. J'ai toujours travaillé pour une chose à laquelle je crois. J'ai travaillé pour les Etats-Unis comme j'ai travaillé pour l'Union des Eglises ».

Voilà maintenant un an (il faut le rappeler alors que la presse est pleine d'articles sur la bourgeoisie d'affaires gréco-américaine de Pappas à Onassis) que G. Notaras fut arrêté par la police grecque. Tant de liens l'attachent à notre pays. Il y a trente ans des groupes de pression purent faire sortir quelques hommes des camps staliniens ou facistes. Qui constituera le groupe de pression suisse pour la libération de Notaras ? Nous reviendrons sur le sujet.

Bi-mensuel romand № 100 7 novembre 1968 Cinquième année

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs Pour l'étranger : 15 francs Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142 Chèque postal 10 - 155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A., Lausanne

Aux articles de ce numéro ont collaboré:

Ruth Dreifus
Henri Galland
André Gavillet
Yvette Jaggi
Marx Lévy
Jean-Jacques Leu
Pierre Liniger
Jacques Morier-Genoud
C.-F. Pochon

Le Nº 101 sortira de presse le jeudi 21 novembre 1968

1 Case postale 59, Neuchâtel 2; CCP 20 - 86 04

Un programme en trois mots et vieux de cinq ans (imagination, description, extrémisme) confronté à l'univers unidimensionnel de 1968

De 20 en 20, c'est-à-dire d'année en année, nous recensions nos thèmes. C'était nos bilans intérimaires, où nous mettions, récapitulativement, en regard les événements d'une part et nos idées, nos descriptions, nos ballons et nos essais d'autre part. Nos mots-clés revenaient : programme minimum, épargne négociée, planification, réforme fiscale, etc.; nous attendions que les faits nous donnent raison; or ils ne confirmaient, ni ne démentaient; le diagnostic semblait correct, mais l'évolution lente.

Cette année, même si les cinq ans écoulés invitent à l'inventaire, nous n'avons pas le goût de ce genre d'exercice. Quelque chose de nouveau s'est produit en 1968. Il ne s'agit plus d'attendre que les événements viennent à notre rencontre; ce sont eux qui ont bougé, nous bousculant : mai qui fut parisien et août, à Prague, poignardé. Dans l'inconfort, il a fallu intellectuellement prendre parti, plaire ou déplaire, suivre le courant ou y résister.

Aussi l'examen d'aujourd'hui ne peut pas, pour nous, se borner à feuilleter les vieux numéros et les agendas périmés; il prolonge le débat idéologique qui, souvent dans le conformisme et le désarroi, s'est ouvert dans la gauche occidentale. Dans cette perspective-là, quelle signification revêt aujourd'hui l'expérience poursuivie à travers cent numéros?

I La croissance pour la croissance

Il y a des choses que l'on sait avant qu'on ne les sente. L'économie moderne, nous le savions, se définit par l'expansion; la mesure de son progrès, ce sont les pourcentages d'augmentation.

Mais il a fallu que nous consacrions toute une étude à la holding Nestlé pour comprendre et sentir ce que cela signifiait. Quelle était la raison d'être de cette société anonyme? L'enrichissement des actionnaires ? Non! Certes, ils profitent de la prospérité de « leur » entreprise, mais ce n'est pas leur bonheur et leur profit que l'on vise. L'aisance et la sécurité des travailleurs et des employés ? Non! Le succès de l'entreprise assure leur travail et garantit leur niveau de vie, mais ils sont au service de la holding, ils ne sont pas le but de son activité. Le consommateur ? On ne lui demande qu'une chose : qu'il désire consommer! L'entreprise a donc pour finalité ellemême. L'auto-financement reflète bien économiquement cette évidence. L'essentiel du bénéfice brut n'est pas distribué, ni aux salariés, ni aux actionnaires, ni aux consommateurs, il est réinvesti, c'està-dire destiné à alimenter la croissance, dans un mouvement perpétuel.

L'accumulation est un des caractères premiers de la société industrielle : « Accumulez, accumulez, disait Marx, c'est la loi et les prophètes ». Mais les sociétés socialistes, elles aussi, accumulent et réinvestissent. Deux faits récents, de nature fort diverse, ont illustré pour nous cette loi de la croissance, que la concurrence internationale rend sans pitié.

Un spécialiste de la distribution des montres expliquait que, dans les pays de haut niveau de vie, devait être créé le besoin chez l'individu de posséder plusieurs montres (montres-bijoux, montres sportives, etc...). Nous lui faisions remarquer qu'il s'agissait de besoins superflus; une montre n'a qu'à donner

l'heure, en toutes circonstances, et elle remplit son rôle. Notre interlocuteur en convenait, mais, ajoutait-il, si nous ne prenons pas les devants, les Japonais vendront à qui possède déjà un garde-temps, la deuxième, la troisième montre. Or, l'industrie horlogère est indispensable à la prospérité d'une vaste région du pays; accepteriez-vous qu'elle périclite ? Deuxième exemple. L'Université de Lausanne ouvre cet été sa session de cours de vacances pour étrangers; en raison de l'agitation qui a régné en France, un reflux important d'étudiants se fait sur la Suisse romande, soit que les universités françaises ne soient pas prêtes, soit que leur clientèle soit effrayée. Le directeur des cours explique alors à ses maîtres que les circonstances sont favorables pour faire connaître l'Université de Lausanne, assurer son rayonnement et servir les intérêts nationaux et touristiques. Dès lors, il a accepté que soient crevés les plafonds qui, ordinairement, limitaient le gonflement des effectifs. Internationalement le malheur des uns peut faire le bonheur des autres.

La croissance continue est donc la règle de la concurrence, qui développe, à l'échelle internationale, des effets renforcés; aussi, même dans une économie nationalisée que ne stimule pas le profit, s'exerce cette loi; on le constate, de manière évidente, dans la course aux armements, dans la recherche scientifique, dans la volonté souvent affichée par l'U.R.S.S. de rejoindre la production des Etats-Unis, etc.

Nos lecteurs apprécient, nous le savons, le dépouillement des conseils d'administration, que nous avons publié par deux fois. Que les mêmes hommes, en très petit nombre, se retrouvent dans l'industrie chimique. à Alusuisse, chez Brown-Boveri, ou Nestlé ou la Société de Banque suisse ou la Winterthour, c'est intéressant pour connaître la nature spécifique du capitalisme suisse; ces hommes, c'est certain, sont appelés à prendre des décisions qui nous concernent; mais pourtant ils ne sont qu'indirectement les princes qui nous gouvernent; eux-mêmes subissent les lois de l'économie; ils veillent à l'augmentation régulière du chiffre d'affaires, et, en fin de compte, leur marge de manœuvre est faible. Pas plus que nous, ils ne peuvent descendre du train en marche. La croissance économique, quasi incontrôlée, est la loi fondamentale. De là doit partir l'analyse. De la croissance découle quelle dépendance ?

La dépendance

Le bien-être est une libération de l'homme, souvent. Il faut, après des dizaines de kilomètres de campagne déserte, tomber sur un village de ploucs pour comprendre ce qu'a signifié la motorisation ou la télévision qui ont rompu l'isolement, le repliement villageois. Ou encore, il n'est pas de femme qui ne soit prête à écrire une ode à la gloire de la machine à laver. La condamnation moralisante de la société de consommation n'est donc souvent qu'un luxe de pensée du millionnaire hypocrite qui rêve de simplicité rustique (l'homme heureux, celui qui chantait en travaillant, n'avait pas une chemise sur la peau, enseignaient de même, jadis, les fables scolaires).

Mais le bien-être crée une dépendance économique fondamentale. Il rend vulnérable. Aucune nation ne peut accepter l'idée d'une régression de son niveau de vie; aucune nation occidentale ne supporterait aujourd'hui ce qu'endurent les peuples du Moyen-Orient ou d'Amérique latine. Aron, dans ses « Leçons sur la société industrielle », donne cet exemple éloquent. La pénurie subie en France lors de la dernière guerre correspondait aux ressources courantes de 1850.

Il est donc inconcevable, c'est la formule que nous utilisions, que puisse être cassée la machine; les peuples ne le toléreraient pas, quitte à choisir, s'il le fallait, quelque néo-fascisme qui garantirait l'ordre et le confort.

Mais la dépendance qui s'exerce ainsi sur l'ensemble du corps social se répercute, par amplification, sur les couches d'âge non-actives qui sont, par le jeu des assurances et de la sécurité sociale, à la charge de la population active. Le vieillissement démographique est de ce point de vue un phénomène d'une exceptionnelle importance dans les sociétés modernes. Nous y avions, cet été, consacré un long

article. Dans le cadre de ce réexamen, nous avons voulu insister sur ce point parce qu'il figure, insuffisamment, dans les analyses politiques.

Bref, la croissance par son dynamisme même permet de résoudre des problèmes qui seraient insolubles dans une société aux ressources constantes. Elle n'autorise par conséquent aucune possibilité de rechange; la société sera industrielle et en expansion.

Memento

Faut-il rappeler de surcroît le renforcement formidable du capitalisme, par concentration, fusion des entreprises? D'un point de vue suisse, c'était une des conclusions frappantes qui ressortait d'une comparaison, à deux ans d'intervalle, des fichiers des hommes d'affaires: l'unification de la métallurgie suisse est un événement capital de ces dernières années; l'horlogerie va suivre; le capitalisme bancaire, de surcroît, a fait un formidable bond en avant. La dépendance des peuples occidentaux devant la croissance économique qui assure leur bonheur est, certes, ressentie comme sujétion naturelle; l'épreuve de force n'est guère engagée. Mais si elle devait l'être, ce sont des puissances formidables qui entreraient en jeu, capables d'exercer sur l'Etat le chantage de la prospérité, capables de lancer de formidables campagnes de propagande, capables de corrompre par l'argent, d'organiser des polices parallèles, etc...

L'unidimensionnel

Ce terme popularisé par Marcuse, ce terme, barbaresquement philosophique, est trouvaille originale.
L'univers n'a plus qu'une dimension; il se projette en
avant de lui-même; il s'extrapole, il court après son
ombre. La conduite économique ou politique ne se
réfère plus à des valeurs (éthiques, philosophiques, etc...) qui permettraient, dans un univers multidimensionnel, une confrontation entre la réalité et
une exigence humaine qui la transcende ou la nie.
Ce qui seul compte, c'est l'économique, le technique,
le scientifique, tout ce qui prouve son efficacité opérationnelle.

Dans un univers unidimensionnel, sur quoi fonder la contestation? A quel point d'appui fixer le levier? Est-ce aujourd'hui aussi difficile que de soulever la terre?

C'est là le départ obligé de toute réflexion politique. Quels sont les contre-pouvoirs possibles ?

Mais faut-il parler de contre-pouvoir(s)? avec ou sans s? C'est un débat classique qui ne nous paraît pas du tout épuisé, où triomphent encore ceux que nous appelons des monothéistes.

Il La race des monothéistes

Aujourd'hui nous parlons en terme de croissance, parce que le mot couvre bien différents types d'impérialisme. Mais la critique de la volonté aveugle d'expansion industrielle, elle est faite depuis longtemps. On la trouve exposée de manière classique dans le « Manifeste ». Quelles valeurs pourrait-on opposer au pouvoir de l'argent qui fonde un univers unidimensionnel, se demande Marx ?

Sa réponse est double. D'une part, il souligne l'inefficacité critique des valeurs réactionnaires (religion, nationalisme, noblesse), nées dans une société préindustrielle, et qui cachaient, d'ailleurs, à l'époque des intérêts financiers qui les disqualifient; d'autre part, il démontre que le capitalisme, emporté par ses propres contradictions, sera aboli et renversé à terme par le prolétariat porteur de nouvelles valeurs humaines. Il opère de la sorte une étonnante réduction des forces antagonistes : il admet que le capitalisme soit simplificateur, niveleur, au point qu'il ne pourra plus que développer son antithèse.

Certes, l'œuvre de Marx, une des plus efficientes de la pensée moderne, semble être la preuve, en ellemême, de ce que le capitalisme peut être nié, qu'un autre « projet » historique est possible, que la lutte des classes est un levier. Mais Marx accepte, initialement, la dimension technique et économique; or elle est fondamentalement « réductrice » de valeurs. Faut-il s'étonner alors que les sociétés dites marxistes soient des sociétés qui visent prioritairement la

croissance et qui refusent toute négation d'ellesmêmes ?

Marxistes et capitalistes ont fondé le monothéisme politique. Comme tous ceux qui ont le goût de transformer le monde, ils n'acceptent pas la diversité, la multiplicité; ils ne comprennent pas les principes du fédéralisme, encore moins ceux de l'anarchisme communautaire.

Tout ce qui est révolutionnaire tolérerait mal, en fait, les différences. Qui veut changer le monde, le réduit à un dénominateur commun. Dans ce sens le capitalisme fut étonnamment révolutionnaire; et c'est comme telle, pour son ardeur transformatrice, que la bourgeoisie industrielle se voit décerner par Marx un éloge qui compte parmi les plus chaleureux qu'on ait jamais rédigés en son honneur.

Et, preuve a contrario, c'est un fait que, dans la pensée politique traditionnelle, le goût de la diversité (réserve faite du mouvement libertaire) a coïncidé avec une attitude conservatrice; il faut prendre et comprendre et respecter les choses telles qu'elles sont, disent les conservateurs. Mais comme ils sont des intellectuels eux aussi, c'est-à-dire des clercs, la majorité des conservateurs aiment à retrouver théologiquement l'unité du monde; elle a été voulue par Dieu, qui, seul, règne au Ciel. De plus, les conservateurs ne sont amoureux que de la diversité figée, traditionnalisée. Ils la goûtent moins lorsqu'elle est inventive, novatrice. Ils n'aiment pas en rajouter à ce que Dieu a voulu.

Sur terre ou dans les Cieux triomphe de la sorte le monothéisme.

Or, la lutte contre l'univers unidimensionnel signifie aujourd'hui le refus du monothéisme (qu'il soit athée ou religieux). La diversité et le pluralisme sont devenus protestataires. Dans la pensée politique moderne, dans l'histoire de la civilisation, c'est peut-être un tournant fondamental.

III Sur des fronts multiples

Si, d'une part, la civilisation industrielle colle à la peau de notre civilisation, si, d'autre part, la résistance ne peut surgir que sur des fronts multiples, deux conséquences en découlent:

- l'abondante littérature sur la création d'un nouveau parti d'avant-garde révolutionnaire (adjectif obligé), plus pur, qui prendra le pouvoir au moment M est encore toute pleine des imageries de chevalerie; c'est le combat de l'Ange, armé d'une grande épée. Certes les partis seront d'indispensables coordonnateurs. Mais ceux qui parlent de la prise du pouvoir comme d'un château fort et qui hissent l'étendard Révolution comme un drapeau (pas pour rien que Mai a redécouvert le fétichisme du drapeau!) cachent sous leur pavillon de vieilles marchandises autoritaristes.
- notre société demeurera une société complexe, dynamique, supportant mal d'être détraquée. Mais son mouvement pourra créer des entités porteuses de nouvelles valeurs. Tel serait le cas de l'Europe unie, à condition que l'Europe ne soit pas concentration écoonmique seulement, mais support d'un type original de civilisation.

Ces remarques faites, à quoi s'accrochera le pluralisme critique?

Deux points faibles

La société industrielle, de type occidental, se donne deux justifications. La croissance ne serait pas aveugle; elle serait contrôlée doublement :

- la croissance répondrait aux besoins du consommateur, donc à des besoins humains. Sinon l'on usinerait n'importe quoi, inutilement, dans une absurdité productrice.
- le citoyen exercerait politiquement sa souveraineté.

Or ces justifications sont en défaut. Aussi apparaîtront nécessaires d'autres types de consommation, d'autres contrôles. Comment ? Proposés par qui ?

L'éthique des métiers

Parmi les forces de résistance peuvent se manifester, à défaut de lutte de classes, au moins la lutte de certaines professions, notamment de celles qui ont la possibilité de pousser jusqu'au bout la logique d'une sorte d'éthique du métier. Elles s'insurgeront, peutêtre, non par idéalisme, mais parce qu'elles s'adresseront à d'autres aspects de l'homme, parce qu'elles démontrent que le concept actuel de consommateur est étroit.

Il est évident que le médecin, dans la mesure où il exigerait que soit appliquée dans toute sa rigueur la règle qui veut qu'un malade ait droit aux soins les meilleurs, quelle que soit sa condition, ce médecin-là imposerait une véritable transformation sociale (du régime des hôpitaux, à l'organisation de la sécurité sociale, etc.); dans la mesure où l'enseignant trouve intolérable que les conditions du milieu décident pour une bonne part de la réussite scolaire d'un enfant, il remet en question les inégalités sociales, donc la société elle-même ou, du moins, certains types d'organisation scolaire; on sait sur un autre front que l'urbanisme est inconcevable dans un régime de propriété privée inconditionnelle du sol. Le fait que la Cité radieuse de Nantes-Rézé, construite par Le Corbusier, ait été, aussi, un H.L.M. est révélateur de ce que signifie une certaine éthique de l'architecture. Dans un autre domaine, le journal « Le Monde » fait

école. L'indépendance que réclame tout journaliste a trouvé là son statut juridique. Le journal appartient à ceux qui le rédigent, à ceux qui l'impriment, à ceux qui le dirigent et à quelques hommes dont l'autorité intellectuelle est indiscutée.

C'est une réussite exceptionnelle de création d'un contre-pouvoir.

Les chercheurs

En pointe, dans ce combat, devraient figurer les chercheurs. La recherche scientifique est devenue le moteur des sociétés industrielles. Or les exigences de la croissance violent souvent l'éthique du savant. Car enfin, et nous avons voulu le dire dans un article consacré au Fonds national, mais nous n'avons pas été assez incisifs, le grand principe de la liberté académique de la recherche fondamentale ne résume pas du tout. La recherche doit avoir un sens. Or aujourd'hui elle est engagée dans une sorte de concurrence quasi commerciale, dans une course internationale affolante et, elle aussi, aveugle. Or cette hâte est irrationnelle : pourquoi cette précipitation dans la conquête de l'espace ? Pourquoi des secteurs sontils sous-développés au profit de secteurs de prestige? A tous les niveaux, la recherche scientifique devrait être un sujet de débat et de contestation.

En rose

Il ne s'agit pas de badigeonner en rose certaines professions libérales; leur éthique sert souvent à camoufler des intérêts mesquins et pourris; il y a une critique, marxiste, à faire de la mauvaise foi corporative. Mais ces professions numériquement représentent désormais une force; et potentiellement, dans la logique des exigences du métier bien fait, elles pourraient être un contre-pouvoir énorme, devant permettre de dénoncer l'alibi d'un régime qui veut faire croire que le consommateur est roi.

La plus-value

Il est évident que la classe ouvrière sera un front de combat privilégié. Il n'est pas nécessaire de le démontrer, ici, longuement. D'une part, elle reste dans une condition humiliante (par exemple les travaux les plus pénibles sont les moins bien rémunérés), d'autre part elle sera en situation de dénoncer une des injustices essentielles d'une économie industrielle dont l'idéal est la croissance.

Cette injustice est moins l'inégale répartition des revenus que l'accaparement total de la plus-value du capital par ceux qui ont fait la première mise de fonds.

Le contrôle

Le contrôle politique de l'économie est, aujourd'hui, dérisoire. Pour l'instant, la planification démocratique n'est qu'un mot. La fiscalité reste ce qui, à ce jour, semble l'instrument le plus efficace parce qu'il permet une réorientation des consommations.

Mais il est clair que la lutte s'engagera pour des formes plus directes de contrôle de l'économie. Par exemple la contestation de la publicité abusive demeure primordiale. Le contrôle suppose aussi une information complète qui n'est pas pour l'instant livrée. Même pour l'Etat il n'y a pas un droit à être renseigné par les entreprises, à plus forte raison ce droit est-il refusé aux syndicats, dont on conteste la présence dans l'entreprise même.

Le droit de vote, c'est-à-dire de referendum, existe sur le plan politique; il n'existe pas pour les travailleurs dans le secteur économique. Sous diverses formes il s'imposera dans ce domaine aussi, on le pressent déjà. On peut risquer cette formule : dans la société industrielle, le droit à l'information et le droit de veto se révéleront pour les travailleurs aussi importants que le droit à la cogestion.

Et autres

La société industrielle ne satisfait pas les besoins de l'homme dans sa totalité. D'où les résistances multiples. Le nationalisme même a pris, dans ce contexte et selon les circonstances, un sens nouveau; voyez Prague, ou Hanoï! Le fédéralisme, parallèlement, révèle des contre-pouvoirs nouveaux.

Tous ces aspects mériteraient développement. Ils illustrent ici suffisamment le sens d'une résistance pluraliste à l'univers unidimensionnel.

IV Imagination, description, extrémisme

Il n'est pas possible aujourd'hui d'imaginer un autre type de société que la société industrielle, en expansion. Mais cette société porte en elle une contradiction. On a souligné surtout sa contradiction économique; elle serait incapable de surmonter les crises; si l'on observe la disparité des niveaux de vie, dans le monde entier, entre les pays riches et les pays les plus pauvres, cette contradiction reste essentielle. Mais il en est une autre que nous relevons ici.

La société industrielle prétend être humaine et capable de multiplier les possibilités de choix, donc de libertés (consommation, déplacements); à travers la recherche scientifique, elle dévoile l'inimaginable complexité du monde naturel. Mais cette liberté de choisir, cette diversité magnifique, elle la redoute, l'étouffe, n'ose la laisser éclater dans les rapports humains. Elle libère l'énergie nucléaire; mais elle conformise les énergies humaines. Elle est apeurée par le goût de la multiplicité, de l'expérimentation et par la resurgence sur des fronts multiples de valeurs humaines mal réduites et qu'expriment des mouvements aux origines diverses, libérales ou libertaires, syndicales ou professionnelles, politiques, nationales, culturelles.

Trois mots

De ce point de vue qu'est devenu le slogan de « Domaine public » que nous placions en tête d'affiche de notre numéro un (imagination, description, extrémisme) ?

La description n'est pas démonétisée; la société suisse reste de type confidentialiste et la description y a une portée critique. Voyez récemment l'enquête du M.P.F. sur la condition des salariés en Suisse romande! Et puis la description donne des bases à l'action et évite la phraséologie ou le radicalisme des refus ignorants. L'imagination, le mot a été politiquement remis à la mode. A l'origine, nous lui donnions simplement le sens d'idées, de projets concrets nouveaux; on ne les aime guère, en Suisse; mais le mot imagination s'est enrichi et il devrait renvoyer aujourd'hui à cette diversité, à cette libération dont nous parlons dans le corps de cet article. Extrémisme, utiliserions-nous ce mot aujourd'hui? Nous ne prétendons pas au barricadisme. Mais dans une société où règne le conformisme, dans une société capable d'user beaucoup de forces et de démonétiser beaucoup de mots, une certaine intransigeance ou une certaine rigueur a sa place.

Ces trois mots que nous avions choisis, il y a cinq ans, ils nous paraissent toujours plus actuels, plus significatifs; nous les revendiquons plus que jamais. Ils inspireront « Domaine public » au-delà du numéro 100. Mais l'imagination va exiger, pour le moins, que nous fassions quelques propositions nouvelles à nos lecteurs. Ce sera pour le 101.

L'armée et le Jura

Alors que le Rassemblement jurassien demandait à Me Manuel un mémoire sur la légalité de l'intervention de l'armée dans le Jura, nous demandions à J.-J. Leu d'étudier le même problème.

Il arrivait, lui aussi, à des conclusions identiques. Intervention illégale.

Voici ses considérations :

Le droit constitutionnel

La justification de l'intervention de l'armée, dans le Jura, semble absolument inexistante sur le plan légal ou constitutionnel.

En effet, la seule disposition qui pourrait fonder une telle intervention est celle qui concerne l'intervention fédérale prévue à l'art. 16 de la Constitution :

« En cas de troubles, à l'intérieur, ou lorsque le danger provient d'un autre canton, le Gouvernement du canton menacé doit en aviser immédiatement le Conseil fédéral afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires dans les limites de sa compétence (art. 102, ch. 3, 10 et 11), ou convoquer l'Assemblée fédérale.

» Lorsqu'il y a urgence, le gouvernement est autorisé, en avertissant immédiatement le Conseil fédéral, à requérir le secours d'autres états confédérés qui sont tenus de le prêter.

» Lorsque le Gouvernement est hors d'état d'invoquer le secours, l'autorité fédérale compétente peut intervenir sans réquisition; elle est tenue de le faire lorsque les troubles compromettent la sûreté de la Suisse... »

Si l'on se réfère à cet article ainsi qu'aux commentateurs de droit constitutionnel suisse (Antoine Favre ou Jean-François Aubert) on constate que pour que l'intervention de la Confédération soit légitime, il faut que l'ordre public soit troublé, c'est-à-dire qu'une insurrection violente contre les autorités compromette l'exercice de la puissance étatique; à défaut de troubles il faut que l'ordre public soit menacé. On constate aussi que la Confédération doit intervenir dès qu'un canton n'est plus en mesure de maintenir l'ordre sur son territoire. La Confédération agit à la requête du canton; elle peut certes intervenir sans avoir été appelée à le faire, mais cela ne se produit que dans les cas où un appel est difficile ou impossible. Il est des cas également où la Confédération peut agir spontanément lorsqu'elle constate que le canton n'a plus à sa disposition les forces et les troupes nécessaires conformément à l'art. 19, al. 4; par exemple comme en 1916, alors que toutes les troupes étaient mobilisées.

Indépendamment de l'art. 16 sur l'intervention fédérale, il n'existe aucune disposition constitutionnelle qui permette l'intervention de l'armée.

Il faut aussi relever que l'art. 85, ch. 7 de la Constitution met dans la compétence de l'Assemblée fédérale l'intervention de la Confédération par suite de garantie de la Constitution; selon l'art. 102 ch. 10, le Conseil fédéral veille à la sûreté intérieure de la Confédération, au maintien de la tranquillité et de l'ordre. Aubert relève à ce sujet que le Conseil fédéral dispose, au moins provisoirement, de l'armée fédérale. En cas de danger, il peut prendre des ordonnances qu'il fonde sur le chiffre 10 de l'art. 102.

On peut tirer de cette question de compétence que ce n'est qu'en cas d'urgence que le Conseil fédéral peut agir sans en référer à l'Assemblée fédérale. Pour le surplus, il doit toujours agir en s'y référant. Donc, une intervention ne peut se faire qu'à la demande d'un canton ou dans le cas où un canton est dans l'impossibilité de disposer de la force publique ou de réagir. Bien plus, si le Conseil fédéral agit de sa propre initiative, il doit de toute manière en référer à l'Assemblée fédérale.

Mais il faut avant tout insister sur le fait qu'aucune intervention ne peut avoir lieu sans graves menaces, sans troubles importants. En aucun cas de simples craintes, ni des incidents aussi peu graves que l'affaire de la préfecture de Delémont ne justifient une mise en œuvre de l'armée.

Quant à la prétendue protection des ouvrages de la Confédération, elle n'a jamais pu justifier une intervention fédérale.

Ceux qui cherchent des explications à tout prix ont cru trouver une base légale dans l'ordonnance du Conseil fédéral du 6 décembre 1965. Il suffit de lire cette ordonnance pour constater qu'elle était inapplicable et qu'elle n'a d'ailleurs pas été appliquée. Les mesures prévues ne sont envisagées que pour des cas de danger de la plus haute gravité. L'ordonnance prévoit notamment qu'en cas d'intervention une large et nécessaire information doit être faite. « Lorsqu'elle donne au commandant des troupes du service d'ordre sa mission, l'autorité civile responsable adresse à la population un appel mentionnant notamment les tâches des troupes du service d'ordre, l'obligation d'obtempérer à leurs injonctions, ainsi que les conséquences en cas d'infractions. » On est donc à cent lieues de ce qui s'est passé, et il faut bien admettre que la base légale n'existe nulle

Conclusion

L'affaire du Jura pose une question de principe essentielle. L'armée aujourd'hui, c'est l'opinion de ses cadres, se considère comme responsable de l'ordre à l'intérieur du pays, ayant tendance à oublier sa subordination au pouvoir civil, et la Confédération ayant, elle, tendance à oublier les compétences cantonales.

En 1916, dans des circonstances hautement plus dramatiques, une mesure semblable du Conseil fédéral provoqua une violente réaction des cantons romands et suscita un large débat au Conseil national où les députés romands et socialistes s'opposèrent au Conseil fédéral.

En sera-t-il de même cette fois ?

Annexe: l'affaire de 1916 (d'après W. Burckhardt)

« En été 1916, des manifestations antimilitaristes avaient eu lieu à Zurich, et des officiers avaient été assaillis.

» Des manifestations analogues étaient prévues dans toutes les villes suisses pour le 3 septembre. Le Conseil fédéral invita, en conséquence, les gouvernements cantonaux à prendre les mesures nécessaires pour prévenir d'autres atteintes à la tranquillité publique et pour empêcher les manifestations projetées sur la voie publique.

» En même temps, la direction de l'armée ordonna aux commandants d'unités de tenir des troupes prêtes à intervenir s'il en était besoin, et le chef de l'état-major de l'armée envoya une instruction pour assurer l'exécution de cette tâche.

» Les cantons romands considérèrent ces mesures comme une atteinte à leur souveraineté et comme la préparation d'une intervention armée de la Confédération sans réquisition du canton intéressé ou même contre sa volonté. Les gouvernements des cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Fribourg protestèrent, en conséquence, auprès du Conseil fédéral contre les mesures prises, en particulier contre les ordres de la direction de l'armée, où ils voyaient une subordination intolérable du pouvoir civil au commandement militaire. »

« II. Les préparatifs militaires et les mesures prises par la direction de l'armée en vue du 3 septembre 1916 provoquèrent le dépôt de plusieurs propositions à l'Assemblée fédérale. Il y eut tout d'abord une interpellation Naine, puis deux motions.

» M. Calame et 35 autres députés de la Suisse romande et du Tessin déposèrent la motion suivante : « Le Conseil fédéral est invité à régler, dans le plus bref délai et de façon précise, les relations entre la direction de l'armée et les autorités cantonales et à assurer d'une manière effective la suprématie du pouvoir civil. »

» Les socialistes, de leur côté, déposèrent la motion ci-après :

« Les soussignés,

» Considérant que la direction des affaires politiques de la Confédération a été l'objet d'attaques provenant de sphères supérieures de l'armée et que la direction de l'armée s'arroge, dans sa circulaire du 1er septembre 1916 aux gouvernements cantonaux, des attributions que la constitution confère exclusivement aux autorités cantonales.

» invitent le Conseil fédéral à présenter un rapport sur la façon dont il entend empêcher le retour de semblables abus de pouvoir de l'autorité militaire et sauvegarder les principes constitutionnels. »

» Les deux motions furent traitées conjointement le 29 septembre. M. Calame développa tout d'abord celle des députés romands, puis M. Grimm celle du groupe socialiste. Le second déclara que son parti refusait, par principe, de renoncer au droit de manifester sur la voie publique.

» La motion Calame fut appuyée par une série de députés romands. M. Ador déclara que c'était une motion de paix, qui n'avait nullement pour but de créer de nouvelles dissensions. Il s'agissait de donner le sentiment que la suprématie du pouvoir militaire avait pris fin et que les droits du peuple seraient sauvegardés.

» Le Conseil fédéral proposa... de rejeter les deux motions.

» Le 4 octobre, jour de clôture de la session, le Conseil national rejeta la motion Calame par 89 voix contre 55, la motion Grimm par 94 voix contre 35. »

Un câble des câbleries

A la suite d'un écho consacré aux Câbleries de Cossonay, nous avons reçu de la direction la lettre suivante :

Cossonay-Gare, le 3 octobre 1968

« Messieurs des rédacteurs,

» Dans votre numéro du 12 septembre, vous évoquez l'engagement d'étudiants dans notre entreprise pendant les vacances d'été et vous ajoutez : « On les paya Fr. 4.25 de l'heure, ce qui est correct. Mais ils découvrirent que des ouvriers, manœuvres comme eux, n'étaient même pas payés à ce tarif-là ».

» Votre informateur devait être mal renseigné. Nous avons un tarif de salaires horaires pour des ouvriers non-professionnels, valable dès le 1er février 1968, qui va de Fr. 4.45 à Fr. 6.08, mais en fait les chiffres les plus bas du barème ne sont pas appliqués, de sorte que l'ouvrier le moins bien rémunéré de notre entreprise touche, et touchait à l'époque, Fr. 4.60 de l'heure. En outre, nous versons une gratification en fin d'année, qui représente en moyenne environ Fr. 0.40 à l'heure, et majorons les salaires à l'heure d'un montant variant entre Fr. 0.11 et Fr. 0.55 en fonction des années d'ancienneté.

» Quant à votre affirmation selon quoi la direction interdit toute activité syndicale dans l'entreprise, elle ne correspond pas davantage à la réalité. Le rédacteur de votre texte pourrait-il nous indiquer un seul cas où nous ayons exercé une pression directe ou indirecte sur un membre de notre personnel qui aurait manifesté l'intention d'adhérer à un syndicat ?

» Etant donné l'audience dont jouit votre journal, nous vous serions obligés de bien vouloir publier cette mise au point. Nous sommes par ailleurs volontiers à votre disposition au cas où vous désireriez vous entretenir avec nous.

» Veuillez agréer, Messieurs les rédacteurs, l'expression de nos sentiments distingués.

S.A. des Câbleries et Tréfileries. »

Cette lettre pour l'instant appelle deux remarques. La direction déclare que l'ouvrier le moins bien rémunéré de l'entreprise touche 4 fr. 60 à l'heure.

Or nous sommes en possession d'un document irréfutable et que nous produirons si nécessaire qui donne pour deux ouvriers espagnols, l'un en date du 26 septembre, l'autre en date du 17 octobre, 4 fr. 50 à l'heure. Nous nous étonnons donc que la direction désire que soit publiée une mise au point qui s'avère inexacte.

Quant à l'hostilité du Grand patron des Câbleries, M. Stadler, à l'égard de la F.O.M.H. elle a été témoignée publiquement, devant son personnel. Nombreux en furent, il y a quelques années, les témoins.

Nous aurons donc l'occasion de revenir plus longuement sur le sujet, après nous être rendus bien sûr sur place, répondant à l'aimable invitation de la direction.